



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale**

ARRÊTÉ

**instituant la commission d'organisation des élections
au tribunal de commerce d'Amiens**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le Code de commerce ;

VU le Code électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu le décret N°2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif à la participation de membres des membres des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire au sein de certaines commissions administratives ;

VU le décret n°2021-1046 du 06 août 2021 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture ;

VU l'ordonnance du 09 novembre 2021 de Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel d'Amiens ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du renouvellement partiel du tribunal de commerce d'Amiens qui aura lieu le 1^{er} décembre 2021 et éventuellement le 14 décembre 2021, il est institué une commission chargée de vérifier la conformité des bulletins de vote adressés aux électeurs, de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats.

Article 2 : La composition de cette commission est fixée comme suit :
Scrutin du 1^{er} décembre 2021 et éventuellement scrutin du 14 décembre 2021 :

Président : Monsieur Dominique LENFANTIN, président du tribunal judiciaire d'Amiens,

Juge du tribunal judiciaire : Monsieur Jacques VILTINGOT, premier vice-président au tribunal judiciaire d'Amiens,

Fonctionnaire désigné par la préfète de la Somme : Monsieur Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité.

Secrétariat : M. Loïc BERNARD, greffier associé du tribunal de commerce d'Amiens.

Article 3 : La commission d'organisation des élections a son siège au tribunal d'instance d'Amiens où elle se réunira pour vérifier la conformité des bulletins de vote.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et le président de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 17 NOV. 2021

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,



Myriam GARCIA